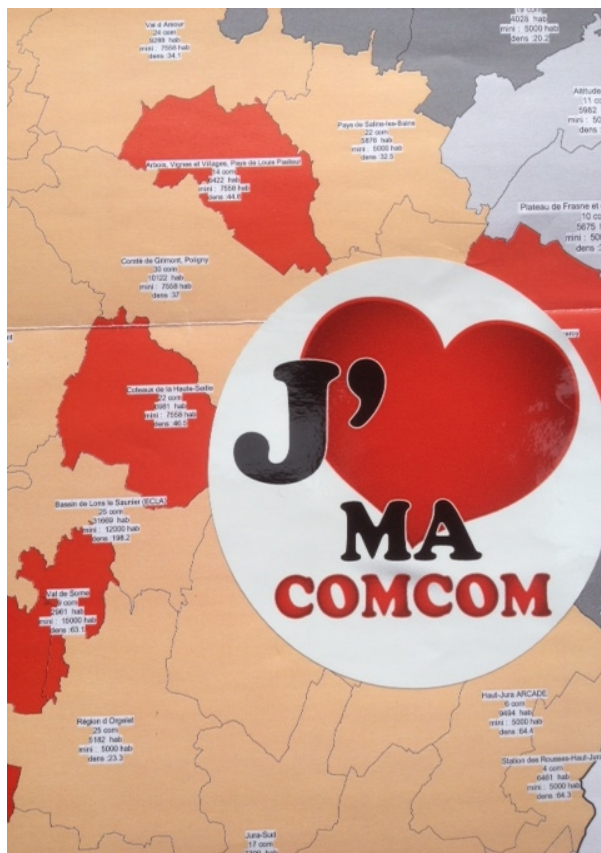


INFO CHÂTEAU-CHALON



ÉDITO : C'est le conseil municipal qui avait souhaité organiser la réunion du 17 février 2016 afin d'informer la population des enjeux liés à l'application de la loi NOTRe pour notre commune. L'ensemble des conseillers municipaux étaient présents et une partie des habitants a répondu à cette invitation. Tous les participants ont souligné l'importance et la qualité de cette information qui nécessitait des explications concrètes. C'est pourquoi il a été décidé de consacrer ce nouveau bulletin à une synthèse des enjeux évoqués lors de cette soirée.

À noter qu'à la suite de cette réunion, les conseillers se sont retrouvés afin d'émettre leurs souhaits face à cette nouvelle obligation de fusion ou de dissolution de la Communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille. Ils délibéreront de façon formelle lors de la séance du conseil municipal du 01 mars.

Ch. V.

Bulletin municipal n°82 février 2016

Directeur de la publication : Christian Vuillaume, maire
Mise en page : Patrick Nicod, conseiller municipal
IPNS (imprimé par nos soins)
téléchargeable sur www.chateau-chalon.fr



LA LOI NOTRE PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE

Cette loi qui a réorganisé les grandes Régions, modifié les compétences des Conseils généraux, oblige toutes les communautés de communes du Jura à atteindre le seuil de 7 558 habitants (exceptées celles du Plateau autorisées à 5 000 habitants) à se rapprocher d'autres collectivités. Après l'intégration de Mirebel qui a rejoint la CCCHS par le biais de la commune nouvelle de Hauteroche qui regroupe désormais Crançot et Granges-sur-Baume, il en manquait moins de 300 ! Tout s'est joué sur le vote de la commune nouvelle d'Arlay puisque deux voix manquantes lors du vote du conseil municipal du 15 janvier n'ont pas permis d'atteindre ce seuil fatidique. Un vote légèrement différent aurait laissé deux années pour envisager un rapprochement en dehors de la précipitation qui s'applique désormais puisque la loi oblige notre Comcom à trouver une solution avant le 31 mars prochain !

QUATRE POSSIBILITÉS DE RAPPROCHEMENT

Le président de la Communauté de communes de la Haute Seille a tout d'abord expliqué la méthode mise en œuvre pour analyser les enjeux des rapprochements possibles avec la quatre Comcom qui nous sollicitent pour les rejoindre : Bresse-Revermont (Bletterans), comté de Grimont (Poligny), Champagnole Porte du Haut-Jura et ECLA (Espace communautaire Lons agglomération).

Des groupes de travail composés d'élus ont rencontré à plusieurs reprises les représentants des quatre EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et ont évalué chacun des indicateurs qui permettaient de mesurer les gains et pertes tant dans le domaine des compétences et services que sur les aspects financiers et fiscaux.

CE QUE NOUS AVONS À PERDRE OU À GAGNER

Sans reprendre tous les éléments développés lors de cette soirée qui s'est aussi tenue à Brery devant une salle comble, voici quelques exemples qui illustrent ces différences :

– dans le domaine du social, un rapprochement avec ECLA supprimerait la compétence périscolaire renvoyée aux communes mais aussi l'extrascolaire qui offre aux familles la possibilité d'accueillir leurs enfants durant les 14 semaines de vacances. Cela supprimerait aussi le Relais Assistantes Maternelles auquel sont attachées les familles des petits enfants. Sur le même sujet Bresse-

Revermont permettrait de prolonger ces deux dernières compétences et accepterait d'envisager de prendre le périscolaire après étude. Comté de Grimont (Poligny) dispose de la compétence périscolaire mais avec les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) payants et Champagnole Porte du Haut Jura n'a pas intégré ces compétences ;

– si l'on considère le développement culturel les différences sont aussi très importantes et seul le rapprochement avec Bresse-Revermont permettrait de maintenir à la fois le réseau de médiathèques et les aides aux associations culturelles qui sont nombreuses à faire vivre notre territoire. Notre village est concerné avec tout ce qui touche aux spectacles ou à la maison de la Haute Seille. ECLA reprendrait le réseau médiathèque mais ne subventionnerait plus les associations culturelles. Comté de Grimont (Poligny) et Champagnole Porte du Haut-Jura ne développent pas cette compétence ;

– dans le domaine sportif, c'est plutôt vers ECLA (Espace communautaire Lons agglomération) que nous retrouvons une compétence qui ressemblerait à ce que nous développons depuis 18 ans. Les trois autres Comcom n'ont pas actuellement pris en compte cette compétence qui consiste à prendre en charge les investissements sur les stades, les salles du type Dojo ou le skate parc mais aussi les aides aux associations ;

– sur le plan du développement touristique, la Haute Seille soutient largement cette activité qui relève de l'économie et nous avons engagé une démarche pour obtenir le label « Grand site de France ». Nous souhaitons aussi poursuivre l'action portée par le nouvel Office de Tourisme de Pôle malgré les réticences d'ECLA. La Comcom de Bresse-Revermont semble aussi très intéressée par les actions prises en charge par la maison de la Haute Seille. Les deux autres collectivités apparaissent moins impliquées dans ce domaine ;

– l'environnement, c'est là encore un point important qui nous différencie de nos quatre collectivités voisines : contrat Natura 2000, classement du site du Château-Chalon, entretien de nos paysages, restauration des murs en pierre sèche (comme cette année le Puits Saint-Pierre) et cette équipe d'emplois verts qui entretient nos terrasses et les 170 km de sentiers sur tout le territoire ! Nous avons peu d'espoir de retrouver l'ensemble de ces actions. Comté de

Grimont et Bresse-Revermont sont prêts à en discuter ;

– **l'aménagement du territoire**, nous venons de finir de financer avec le Pays lédonien le Schéma de Cohérence Territorial (ScoT) ; le transfert de notre ComCom ou même de notre commune vers comté de Grimont (Poligny) et Champagnole Porte du Haut-Jura poserait de vrais problèmes si nous devions recommencer ce travail qui nous mobilise depuis 7 ans ;

– **la voirie**, c'est là un vrai point d'achoppement car depuis 13 ans le système mis en place et qui fonctionne sur notre Comcom s'appuie sur le principe de la solidarité totale. C'est-à-dire que lorsqu'une commune se trouve confrontée à un investissement important c'est notre collectivité qui prend en charge la dépense. Par exemple cette année, en plus des travaux sur les rues, c'est un pont au Louverot (170 000€) et un mur de soutènement à Frontenay (160 000€) qui vont être pris en charge par notre collectivité ! seule Bresse-Revermont a fait un choix qui ressemble au nôtre !

LES ENJEUX FINANCIERS ET FISCAUX

Difficile de reprendre dans le détail tous les enjeux mais le président a présenté aussi les conséquences financières des quatre rapprochements envisageables. À ce jour la CCCHS présente un endettement nul de 3 € par habitant alors que nos voisins disposent de dettes plus importantes pouvant atteindre 70 € /h.

Il en est de même pour la capacité d'autofinancement de notre collectivité qui affiche l'indicateur le plus élevé du département de 101€ alors que nos voisins se situent avec des indicateurs 4 à 5 fois inférieurs. Les quatre rapprochements envisagés entraîneraient des augmentations des taux d'impôts pour les entreprises variant de 4,50% à 16,40% suivant la collectivité choisie !

Bénéficiant d'une trésorerie très confortable les taux des impôts aux habitants n'ont pas évolué depuis 11 ans et l'exécutif en place s'était engagé à ne pas les augmenter durant cette nouvelle mandature.

Pour toutes ces raisons les conseillers municipaux ont regretté l'obligation de dissolution ou de fusion de la CCCHS ! Et, puisqu'il faut envisager un mariage dans la précipitation, il semble que le rapprochement avec Bresse-Revermont soit le plus judicieux.

À suivre...